

Si vous ne pouvez pas voir ce message,
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 20/01/2022

A LA UNE

“ Accompagnement à la VAE ”

Grâce à la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, vos salariés peuvent franchir de nouvelles étapes dans leur parcours professionnel.

Défi 2 Conseil accompagne maintenant les salariés dans l'obtention d'un CQPM par la VAE, de la constitution du dossier jusqu'au passage du CQPM.

Un flyer vous est mis à disposition afin que vous puissiez le diffuser à vos collaborateurs, [cliquez ici pour le télécharger](#).



» [Plus d'infos](#)

“ Le mot du Président "Concrétiser nos projets, magnifier nos actions, pour mieux insuffler nos idées" ”



Eric TRAPPIER, Président de l'UIMM Nationale, a rédigé un billet pour annoncer la feuille de route collective pour 2022 :

"Concrétiser nos projets, magnifier nos actions, pour mieux insuffler nos idées au service du développement d'**une industrie française compétitive, moderne et attractive !**"

» [Lire le billet](#)

Atelier juridique : Déploiement du nouveau dispositif conventionnel

L'UIMM Côte-d'Or organise son prochain atelier juridique animé par **Hubert MONGON**, Délégué Général de l'UIMM nationale.

Cet atelier exceptionnel aura lieu le **vendredi 28 janvier 2022** de 9h à 12h à la Maison des Entreprises et sera dédié au déploiement du nouveau dispositif conventionnel de la métallurgie.

La mise en œuvre de **la nouvelle convention collective arrive prochainement, vous devez vous y préparer**. Il est important pour les entreprises d'anticiper la mise en œuvre des principaux changements qui se feront en plusieurs étapes.



» Plus d'infos

Notre offre d'accompagnement des dirigeants évolue



Plus que jamais votre rôle doit évoluer d'une posture opérationnelle à une **posture de dirigeant stratégique**. Il vous faut prendre du recul et analyser votre entreprise pour **embarquer votre organisation vers les marchés et les métiers de demain**.

Notre offre d'accompagnement évolue, du diagnostic au plan d'action, en collectif ou en individuel, **abordez toutes les thématiques du dirigeant de demain** !

» Plus d'infos

“ Taxe d'apprentissage : soutenez la formation de vos futurs professionnels avec AJIR Bourgogne ”

Depuis 2020, le fléchage direct de votre taxe d'apprentissage n'étant plus possible vers nos Pôles Formation, les UIMM territoriales de la Région Bourgogne se sont associées pour créer l'association AJIR Bourgogne (**Association Jeunes Industrie Région**), un **organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage pour soutenir l'industrie locale, ses emplois, ses formations, et l'apprentissage.**

Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour continuer à servir l'attractivité de l'industrie dans cette période de crise sanitaire : ateliers, job dating, visites d'entreprises...

Téléchargez la promesse d'affectation volontaire de votre taxe d'apprentissage pour nous soutenir !



» **Plus d'infos**



Twitter

Suivez-nous !



LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com